

ANNEXE III

Demande d'agrément/de renouvellement d'agrément de formateur

Sont à joindre à la présente demande d'agrément/de renouvellement d'agrément comme formateur :

1. Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs daté de moins de trois mois au moment de la demande d'agrément.
2. L'attestation de réussite aux examens théorique et pratique du programme de formation organisé par le Fonds piscicole de Wallonie.
3. Une copie de la police d'assurance garantissant la responsabilité civile du demandeur dans le cadre des séances d'animation.
4. Une copie de la carte d'identité.
5. 2 photos récentes, format carte d'identité.

DEMANDE D'AGREMENT

Renseignements personnels.

Nom, prénom(s) :

Adresse :

Localité : Code postal :

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail :

Date de naissance : Lieu :

Profession :

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations contenues dans le présent document et ses annexes sont sincères et véritables.

Fait à : le :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :	
Observations :	
.....	
.....	
.....	
Décision :	
.....	
.....	
Avis du comité central du Fonds piscicole de Wallonie :	
.....	
.....	
.....	
N° d'agrément :	Date d'octroi :
.....

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2007 relatif à l'agrément des "écoles de pêche" et des formateurs ainsi qu'à l'octroi de subventions aux "écoles de pêche" agréées.

Namur, le 25 janvier 2007.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,

B. LUTGEN